République Française Arrondissement de NEUFCHATEAU Département des Vosges

COMMUNE DE DARNEY SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2022

<u>Etaient présents</u>: M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - M. Patrick ALBERTOLI - Mme Thérèse LALOGE - M. Christophe DEMARQUE - M. Anthony SCHIARATURA - Mme Petra LAURAIN - M. Thibault HEINTZ

Excusés: Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M Patrick ALBERTOLI

M. Pascal FERRARD - Mme Yasmine AKSU

Absents: Mme Coralie THOUVENOT

Date de la convocation: 18 mars 2022

Début du conseil : 20 h

ORDRE DU JOUR:

Désignation du secrétaire de séance Approbation du dernier procès-verbal

- 1 RGPD : nouvelle convention (adhésion à la mission mutualisée avec Centre de Gestion)
- 2 O.N.F: contrat d'approvisionnement chênes
- 3 SMIC 88 : participation financière pour l'exercice 2022
- 4 SDANC : avis sur demandes d'adhésion et retrait
- 5 Adjudication « location chasse »: attribution
- 6 Campagne stérilisation « chats »
- 7 Convention bail commercial « La Poste » à La Barbeline
- 8 Collège privé St-Clément : demande subvention sorties scolaires
- 9 Budget eau : vote de crédits
- 10 Budgets : approbations des comptes de gestion
- 11 Budgets: votes des comptes administratifs
- 12 Budgets : affectations de résultats
- 13 Vote des taux de fiscalité
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 février 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - RGPD: nouvelle convention (adhésion à la mission mutualisée avec

Centre de Gestion) (délibération n° 2022.03.25/01)

Monsieur le Maire indique que le Centre Départemental de Gestion des Vosges et celui de Meurthe et Moselle proposent conjointement un service

d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de protection des données (RGPD).

La commune adhère déjà à ce service. La convention tripartite qui formalisait ce partenariat est arrivée à échéance le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022.

La participation financière reste inchangée avec un taux de 0,057 % de la masse salariale pour l'année en cours.

A l'unanimité, le Conseil, décide de renouveler l'adhésion de la Commune à la mission RGPD du centre de gestion.

2 - O.N.F: contrat d'approvisionnement chênes délibération n° 2022.03.25/02)

Dans le cadre du label « Forêt d'Exception » une concertation est engagée avec toutes les communes forestières et les entreprises du territoire qui assurent la première transformation du chêne pour privilégier le développement des contrats d'approvisionnement.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de vendre les grumes de chênes issues des parcelles de la forêt par ce biais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de vendre les grumes de chênes issues de la forêt communale en contrat d'approvisionnement.

3 - SMIC 88: participation financière pour l'exercice 2022 (délibération n° 2022.03.25/03)

Le Comité syndical du SMIC des Vosges nous communique le mode de calcul de la participation financière au SMIC pour l'exercice 2022 soit un montant de 615,00 €.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité.

4 - SDANC : avis sur demandes d'adhésion et retrait (délibération n° 2022.03.25/04)

Dans sa séance du 15 mars le SDANC les membres du Comité ont validé les demandes d'adhésion et demande de retrait suivantes :

- Communes de Aingeville et Ramonchamp pour la compétence "réhabilitation"
- Commune de Aingeville pour la compétence "entretien"
- Le SIEA des Côtes et de la Ruppe (SIEACR) pour son retrait.

A l'unanimité, les Conseillers confirment les propositions du Comité ci-dessus désigné.

5 - Adjudication « location chasse » : attribution (délibération n° 2022.03.252/05)

Monsieur DESVERNES signale que la Commission Travaux – Bâtiments – Forêt s'est réunie le jeudi 24 mars afin d'attribuer le lot de chasse échu au 31 mars 2022.

Six dossiers de candidature ont été déposés en mairie dans les délais impartis. Après ouverture des plis et contrôle des dossiers correctement remplis, elle propose de retenir Monsieur VIENNOT demeurant La Grande Catherine à CLAUDON, le mieux disant (3.002,00 €/an), pour la saison du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

Après débats, explications et commentaires, c'est par 11 pour et une abstention que le Conseil entérine le choix de la Commission.

6 - Campagne stérilisation « chats » (délibération n° 2022.03.25/06)

Monsieur le Maire informe qu'il est utile de continuer une campagne de stérilisation des chats harets vivants sur des quartiers sensibles (cimetière, rue de la gare)

La Fondation Brigitte Bardot a été sollicitée pour obtenir quelques bons de prise en charge des frais vétérinaires.

Le nombre recensé de chats est d'environ 15.

Un montant de 2.000,00 € est à prévoir et une convention doit être passée avec l'Association de Secours et de Placement des Animaux des Vosges (ASPA).

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ces propositions.

7 - Convention bail commercial « La Poste » à La Barbeline (délibération n° 2022.03.25/07)

Monsieur DESVERNES rappelle que le bail commercial signé avec les services de La Poste « LOCAPOSTE » est arrivé à son terme.

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail commercial à compter du 1^{er} juillet 2022.

8 - Collège privé St-Clément : demande subvention sorties scolaires

Une demande de subvention est sollicitée par l'Association "St Clem" de Martigny les Bains dans le cadre de leur activité prévue en juin pour une sortie sur 2 jours et 1 nuit dans un camping local avec une visite d'un arboretum pour quatre enfants darnéens scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe une participation de 50,00 € pour chacun des quatre élèves, si participation effective à cette sortie.

9 - Budget eau: vote de crédits (délibération n° 2022.03.25/09) Une facture de l'exercice 2022, sur la section d'investissement concernant un compteur à brides pour l'eau du forage d'un montant de 695,46 € est présentée. Il faut donc prévoir des crédits avant le vote du budget afin de procéder à son règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ce mandatement.

10 - 11 et 12VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS- COMPTES DE

GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS (délibération n° 2022.023.25/10.4 délibération n° 2022.03.25/10.2 - n° 2022.03.25/10.3 - n° 2022.03.25/10.4 n° 2022.03.25/10.5 délibération n° 2025.03.25/11 — délibération n° 20202022.03.25/11.1 — délibération n° 20202022.03.25/11.2 — délibération n° 20202022.03.25/11.3 — délibération n° 20202022.03.25/11.4 — délibération n° 20202022.03.25/11.5 — délibération n° 2022.03.25/12.5 — délibération n° 2022.03.25/12.6 — délibération n° 2022.03.25/12.7 — délibération n° 2022.03.25/12.4 — délibération n° 2022.03.25/12.5 — délibération n° 2022.03.25/12.4 — délibération n° 2022.03.25/12.5 — délibération n° 2022.03.25/12.6 — délibération n° 2022.03.25/12.7 — délibération n° 2022.03.25/12.8 — délibération n° 2022.03.25/12.9 — délib

Budget commune

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	56 633,04			420 263,58
Opérations de l'exercice	591 005,47	965 053,21	812 685,42	1 000 134,44
TOTAUX	647 638,51	965 053,21	812 685,42	1 420 398,02
Résultats de clôture		317 414,70		607 712,60
Restes à réaliser	2 336 475,00	1 870 522,00		
Totaux cumulés	2 984 113,51	2 835 575,21	812 685,42	1 420 398,02
Résultats définitifs	148 538,30			607 712,60

Budget Eau

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		177 615,07		55 000,52
Opérations de l'exercice	68 485,16	139 955,55	191 963,53	182 791,46
TOTAUX	68 485,16	317 570,62	191 963,53	237 791,98
Résultats de clôture		249 085,46		45 828,45
Restes à réaliser	219 481,00	0		
Totaux cumulés	287 966,16	317 570,62	191 963,53	237 791,98
Résultats définitifs		29 604,46		45 828,45

Budget assainissement

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	206 783,31			10 298,12
Opérations de l'exercice	118 008,24	129 143,48	84 760,43	76 930,19
TOTAUX	324 791,55	129 143,48	84 760,43	87 228,31
Résultats de clôture	195 648,07			2 467,88
Restes à réaliser	278 000,00	497 560,00		
Totaux cumulés	602 791,55	626 703,48	84 760,43	87 228,31
Résultats définitifs		23 911,93		2 467,88

<u>Budget forêt</u>

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur

Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés				16 033.46
Opérations de l'exercice	16 175,81	16 000,00	3 562.28	55 894,62
TOTAUX	16 175,81	16 000,00	3 562,28	71 928,08
Résultats de clôture	175,81			68 365,80
Restes à réaliser	10 463,00	0		
Totaux cumulés	26 638,81	16 000,00	3 562,28	71 928,08
Résultats définitifs	10 638,81			68 365,80

Budget réhabilitation bâtiment

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	23 804,30			15 485,13
Opérations de l'exercice	53 244,99	106 107,30	95 646,92	122 201,70
TOTAUX	77 049,29	106 107,30	95 646,92	137 686,83
Résultats de clôture		29 058,01		42 039,91
Restes à réaliser	29 057,00	0		
Totaux cumulés	106 106,29	106 107,30	95 646,92	137 686,83
Résultats définitifs		1,01		42 039,91

Budget l'Hexagone

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Christophe DEMARQUE vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 11 voix pour et 1 abstention pour le compte administratif et 12 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	27 078,12			36 748,50
Opérations de l'exercice	14 079,66	27 078,12	58 218,12	56 188,31
TOTAUX	41 157,78	27 078,12	58 218,12	92 936,81
Résultats de clôture	14 079,66			34 718,69
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	41 157,78	27 078,12	58 218,12	92 936,81
Résultats définitifs	14 079,66			34 718,69

13 - VOTE DES TAUX de fiscalité (délibération n° 2022.03.25/13)

Monsieur le Maire distribue à chacun l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Après concertation c'est à l'unanimité que les conseillers décident de ne pas

augmenter les taux qui restent donc inchangés :

- Taxe foncière bâti : 39.49 % - Taxe foncière non bâti : 34.08 %

L'application de ces taux sur les bases d'impositions prévisionnelles 2022 communiquées par la DGFIP produira la somme de 351 685.00 €.

Informations et questions diverses

- permanences du premier tour des élections présidentielles distribuées à chacun :
- Prix de vente proposé concernant des locaux à la Barbeline ;
- La gendarmerie communique : une recrudescence des vols de carburant chez les professionnels de transport et de l'agriculture ;
- Réunion à ÉPINAL sur l'implantation des maisons Ages et Vie sur le Département :
- Accueil d'une stagiaire rémunérée (1528 €) (Melle COLNET) pur une durée de trois mois sur le projet du Tiers-lieu ;
- départ d'un agent du service technique fin mai ;
- Bienvenue à Lana qui a vu le jour le 15 mars dans le foyer de Yasmine ASKU, conseillère municipale ;
- Une ancienne darnéenne cède à la commune l'emplacement au cimetière qu'elle avait acquis. Il y a un caveau et un monument. Cette place pourra être revendue en tenant compte des aménagements. A suivre.
- Mr Casadevall propose une plaque en hommage au précepteur de Napoléon qui aurait vécu à Darney. A quel endroit la fixer ? Y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Darney, le 25 mars 2022
Y. DESVERNES